Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 045-214503088-20230412-38_39_23SIG-AU

Commune de Semoy

DEPARTEMENT DU LOIRET

---*---

COMMUNE DE SEMOY

---*---

# ZAC DU CHAMP PRIEUR

---*---

Route de Saint Jean de Braye

Rue des Barrois

Rue des Tarètes

| | | |
|---|---|---|
| | | ECHELLE: 1/500 |
| 05/04/2023 | AG | Mise à jour des ILOT 14A et B1 |
| 31/03/2023 | AF | Mise à jour des ILOTS 1, 14A, 14B et 14C et des lots 81,83 à 87, 78, 79, 91 et 94 ainsi que la position des coffrets |
| 13/06/2019 | A | EDITION INITIALE |

REFERENCE: 631104/L 001

PLAN PARCELLAIRE

X,Y rattachés au système planimétrique Lambert II

Z rattaché au système altimétrique NGF IGN69

12 Rue Alexandre Avisse
BP 1202
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel: 02.38.53.77.15
email: isup@axis-conseils.com

AXIS CONSEILS
SARL DE GEOMETRES-EXPERTS
www.axis-conseils.com

Passage collecte des OM = barrière levante à la charge du preneur de l'îlot 1 =

## TRANCHE 1

## TRANCHE 2

### LEGENDE

Les Eaux Pluviales des lots devront être traitées sur la parcelle

- Regard de branchement Eaux Pluviales
- Regard de branchement Eaux Usées
- Branchement Eau Potable
- Regard de branchement Téléphone
- Coffret EDF
- Coffret GAZ
- Accès garage
- Borne à implanter ultérieurement
- 107.50 Altitude terrain naturel
- 118.72 Altitude projet
- EAS= Emprise au sol maximale autorisée
- SDP= Surface de plancher maximale autorisée
- ZC= Surface de la zone constructible
- Arbres existant à conserver

- Zone non aédificandi ( sauf spécificité du règlement écrit)
- Stationnement de midi obligatoire sur la parcelle, non clos et non constructible 5m*5m sauf indication contraire
- Stationnement de midi obligatoire sur la parcelle, non clos et non constructible 3.50m*10m
- Stationnement de midi obligatoire sur la parcelle
- Les dimensions et le proisitionnement seront fixés lors de la réalisation des PC
- Merlon privatif d'une largeur de 2m
- Haie mixte privative implantée par l'aménageur
- Clôture bois implantée par l'aménageur
- Implantation obligatoire de la construction principale et/ou du garage sur cette ligne
- Stationnement de midi obligatoire sur la parcelle, non clos et non constructible - 5m*5m
  Cette place souffre d'une servitude de passage de réseau.

La position des branchements est approximative

Rue Maurice Genevoix
Route de Saint-Jean-de-Braye
Rue des Barrois
Rue des Tarètes
Chemin de la Vallée
Rue de la Vallée
Rue de la Source
Rue du Champ Prieur
Rue du Champ Prieur
Rue du Champ Prieur